

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Constatation de la vacance de l'
Immeuble cadastré section C n°495
La Placette

N° A-2025-06-12-33

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00026/C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 12 Juin 2025.

Vu la situation de l'immeuble cadastré section C 495, La Placette, à l'état d'abandon.

Considérant qu'il y lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maître afin de permettre la sécurisation de ce bien.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est constaté que l'immeuble situé La Placette, section C n°495 n'a pas de propriétaire connu et que la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans.

La procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques peut dès lors être mise en œuvre.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage, ainsi que d'une notification au préfet.

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, l'immeuble sera présumé sans maître au titre de l'article 713.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services de la commune sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Montpellier.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12 JUIN 2025

ID : 034-213401359-20250612-A2025_06_12_33-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du 12 JUIN 2025

Le Maire :



Fait à LESPIGNAN, le 12 Juin 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT